

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	27	27 + 2 pouvoirs

Date de convocation
24 mars 2026

Date d'affichage
24 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le Trente-Mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, LADOUX Cécile, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentée : DE BOUDEMANGE Béatrix par DA SILVA Emilie – LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : C.C.A.S. – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE
N° de délibération : 2026-17

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	29	28	0	1	0

Rapporteur : Thierry JOLY

Considérant que le budget primitif de la commune ne sera voté qu'au mois d'avril 2026,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale assure des missions obligatoires d'aide sociale nécessitant une continuité de financement dès le début de l'exercice,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du fonctionnement du CCAS par le versement d'une avance sur la subvention annuelle

Il convient de verser au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Julien-les-Villas une avance sur la subvention annuelle, dans la limite du quart du montant de la subvention versée au titre de l'exercice précédent, soit la somme maximale de 22.500€.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 1 abstention » de LADOUX Cécile décide :

- **D'AUTORISER** le versement au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Julien-les-Villas d'une avance sur la subvention annuelle, dans la limite du quart du montant de la subvention versée au titre de l'exercice précédent, soit la somme maximale de 22.500 €.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART

